

Djibouti: Les fils du juge Borrel dénoncent des pressions

Les fils du juge Borrel ont demandé samedi au président de la République et aux ministres de la Justice et des Affaires étrangères d'"agir sans délai" pour que cessent menaces et pressions de Djibouti pour obtenir l'extradition d'un témoin-clé dans cette affaire.

Les fils du juge Borrel ont demandé samedi au président de la République et aux ministres de la Justice et des Affaires étrangères d'«agir sans délai» pour que cessent menaces et pressions de Djibouti pour obtenir l'extradition d'un témoin-clé dans cette affaire.

Mohamed Saleh Alhoumekani avait mis en cause, dans la mort en 1995 du magistrat français Bernard Borrel, l'actuel président djiboutien Ismaël Omar Guelleh et son entourage. Il a été interpellé au Yémen la semaine dernière, selon son avocat Me Luc Cambier, qui redoute son renvoi vers Djibouti. Mais les autorités yéménites, citées mardi par le ministre belge des Affaires étrangères, ont assuré qu'il ne risquait pas d'être extradé.

Dans un communiqué de leur avocat Me Laurent de Caunes, Louis-Alexandre et François-Xavier Borrel, fils du juge, demandent à François Hollande et à ses ministres, «ainsi qu'à tous les responsables politiques attachés à la défense des droits de l'Homme, d'agir sans délai pour que cessent les menaces et les pressions qu'exerce le gouvernement de Djibouti pour obtenir, contre toutes les règles du droit international, son extradition».

«Ils savent, par l'expérience tirée de l'instruction, que les autorités djiboutiennes n'ont jamais cessé de tenter d'intimider, d'influencer ou de faire taire les témoins les mettant en cause dans la mort de leur père, et ce qui se passe en ce moment en est une nouvelle - et peut-être dernière - illustration», ajoutent-ils.

De son côté, l'Association pour le respect des droits de l'Homme à Djibouti (ARDHD) a estimé dans un communiqué que «la pression et la manipulation s'intensifient vers le gouvernement du Yémen pour qu'il extrade vers Djibouti» Mohamed Saleh Alhoumekani. Il pourrait être jugé extradable dans le week-end, «entraînant de fait le risque de clôture de l'instruction en cours en France», affirme l'ARDHD.

Magistrat français détaché à Djibouti, Bernard Borrel avait été retrouvé mort le 19 octobre 1995, en contrebas d'un ravin, à 80 km de Djibouti. Son corps était en partie carbonisé. Les enquêteurs djiboutiens et français avaient privilégié dans un premier temps la thèse du suicide. Mais en se basant sur de nouvelles expertises et témoignages, l'enquête française privilégie désormais celle d'un assassinat.

Miguel Medina AFP

Mis à jour le 31.08.13 à 18h01